| POLICE FEDERALE Service Judiciaire d'Arrondissement (SJA) | | | | | |
|--|---------|--------|-------------|--|---------------|
| BRUXELLES | | | | | |
| | | | | | |
| Police | | | | N° Ind.: 14238/04 | |
| Square Victoria Regina, 1 - BRUXELLES Tél.: 02/223-91-11 Fax.: 02/223-90-17 | | | | PRO JUSTITIA | |
| N° PV.: 217162/04 Sect.: Serious Crime Squad | | | Crime Squad | N° Not.: FD30960000952004 | |
| Date: 05/08/04 | Aud.: 1 | Ann.:- | Perq.: - | PROCES-VERBA | AL SUBSEQUENT |
| A charge de / Au sujet: - NKEZABERA EPREM (29/06/52) RUE BARA, 166 ANDERLECHT Sur plainte de / Préjudicié: | | | | Suite aux devoirs prescrits par: Monsieur le Juge d'Instruction (01) Damien VANDERMEERSCH En date du: 19/07/04 dossier: 63/04-01 Transmis à: Monsieur le Juge d'Instruction (01) Damien VANDERME BRUXELLES, S. C. O. C. | |
| Objet(s) Audition (SIMAL Jacques) | | | | Copie(s): | |
| | | | | Réf. LAB - | DIRJU: - |
| Fait(s): - Assassinat sans autre précision | | | | | |



POLICE FEDERALE

Service Judiciaire d'Arrondissement BRUXELLES

DR 6 - Section CRIME

Le cinq du mois d'août de l'an deux mille quatre, à 09.00 heures.

Nous, Pascal REMY

Inspecteur Principal, Officier de police judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur du Roi de l'arrondissement de Bruxelles, attaché au Service Judiciaire d'Arrondissement (SJA) de Bruxelles, suite à sa convocation en nos locaux,

Entendons le nommé:

<u>SIMAL Jacques</u>, né le 17/05/1948 à Namur, nationalité belge, économiste, cadre ING Belgium à Bruxelles, marié à MARCHAL Jocelyne, domicilié à 26 rue des Ecoles 5340 Gèves - 081/73.7247 -0477/499.621

qui nous déclare :

"Je désire m'exprimer en Français.

Vous me faites savoir que conformément à l'article 47 bis du Code d'instruction criminelle :

- je peux demander que les questions et réponses soient actées dans les termes utilisés,
- je peux, si je le souhaite, m'exprimer dans une autre langue que celle de la procédure,
- je peux demander à ce qu'il soit procédé à tel acte d'information ou telle audition.
- je peux utiliser les documents en ma possession et exiger même ultérieurement qu'ils soient joints au procès-verbal d'audition ou déposés au greffe,
- mes déclarations peuvent être utilisées comme preuve en justice.

Vous m'informez de l'objet de ma convocation ce jour. Je prends acte que je suis interrogé à titre de témoin dans le cadre d'un dossier d'instruction en cause de NKEZABERA Ephrem. Je connaissais effectivement cette personne, lorsque je travaillais au Rwanda. Je m'explique sur ces circonstances.

Je suis économiste de formation. En 1972 je suis entré à la BBL à Bruxelles où j'ai occupé diverses fonctions. En 1992, la direction de la banque m'a demandé de m'expatrier au Rwanda pour gérer la filiale





POLICE FEDERALE

Service Judiciaire d'Arrondissement BRUXELLES

DR 6 - Section CRIME

locale de la BBL, à savoir la BCR (Banque Commerciale du Rwanda). J'ai vécu avec mon épouse à KIGALI du printemps 1992 jusqu'en avril 94. Une fois de retour en Belgique, depuis Bruxelles, j'ai poursuivi mes activités de gérant de la BCR, jusqu'aux environs de septembre 94. A toutes fins utiles, je vous informe que la banque ING a depuis lors cédé la BCR, il y a quelques années.

A KIGALI, j'habitais le quartier KYOVU, rue KAJANGWE, à environ 300 mètres de la BNR. Il s'agit du quartier résidentiel. NKEZABERA Ephrem, habitait à une ou deux rues de ma maison, tout comme d'autres cadres de la BCR.

J'occupais officiellement la place de Directeur Général Adjoint (DGA) de la BCR au Rwanda. A ce titre, je gérais tous les aspects économiques de la banque. NKEZABERA Ephrem était mon subalterne, chargé de la gestion du réseau des agences dans tout le pays. Ephrem était donc un cadre important. Dans une structure bancaire européenne, il aurait probablement été membre de la direction. En termes de compétences, il était très bon, efficace et fiable. La banque pouvait se reposer sur ses compétences et son expérience professionnelle.

Dans le contexte politique rwandais des années 90, Ephrem NKEZABERA, comme la plupart des cadres de la banque, toutes ethnies confondues, se sentait très concerné par l'avenir du pays. Le Rwanda vivait une période de guerre et dans la mentalité africaine locale, chacun avait tendance à se rassembler activement derrière son chef. Pour les uns, c'était le régime en place symbolisé par le Président HABYARAIMANA; pour les autres ils se ralliaient derrière d'autres leaders politiques. Pour moi, Ephrem NKEZABERA était très actif dans la création d'un esprit de défense du pays. On pouvait sentir un esprit de sacrifice naître, plus la situation se dégradait. Par exemple, comme beaucoup d'autres cadres de la banque, Ephrem a demandé à racheter son assurance groupe anticipative ment. Ephrem, comme les autres cadres, a donc reçu une certaine somme. Je ne connais pas le motif de cette démarche, mais elle s'inscrit à mon sens dans l'esprit de sacrifice personnel que je viens d'évoquer.

Je savais que Ephrem NKEZABERA était membre actif du parti MRND. Il ne s'en cachait pas d'ailleurs. Par contre, je ne sais pas en





POLICE FEDERALE

Service Judiciaire d'Arrondissement BRUXELLES

DR 6 - Section CRIME

quoi consistait concrètement l'engagement politique au quotidien de NKEZABERA. Mais je savais que Ephrem participait à des réunions politiques.

Ephrem restait à mon égard très discret sur ses activités politiques. Il faisait vraiment la part des choses entre ses responsabilités professionnelles et ses actions politiques. Il me disait : « Cà, Monsieur SIMAL, c'est très compliqué ; ce sont des affaires de Rwandais! ».

Vous me demandez ce que je peux dire au sujet des milices
Interahamwe et des relations entre Ephrem NKEZABERA et cellesci. La seule chose que je peux dire, c'est que j'ai lu dans un article du journal « le Monde » de juillet ou de août 94, que Ephrem avait été interviewé et s'était présenté comme étant l'un des responsables des Interahamwe. Ensuite, lorsque le Général DALLAIRE a publié son livre « J'ai serré la main du diable », j'ai retrouvé le nom de Ephrem NKEZABERA. DALLAIRE en parle lorsqu'il évoque ses négociations avec les responsables des barrières. En lisant cela, je me suis dit : « Et bien cela je ne le savais pas ! ». J'ai été étonné d'une part, mais d'autre part certains comportements d'Ephrem, surtout au cours des six derniers mois, ont été éclairés d'un jour nouveau.

Exemple ; je m'explique mieux maintenant ses réticences de plus en plus nettes à être vu en ma compagnie.

Je m'explique aussi maintenant pourquoi, un jour fin 93, j'ai trouvé Ephrem dans son bureau avec une enveloppe remplie de billets en petites coupures. Il a juste accepté de me dire qu'il s'agissait d'une collecte entre Rwandais.

Avec le recul, je crois pouvoir faire coı̈ncider cette récolte de fond avec la création de la radio des Mille Collines.

SI : Ephrem NKEZABERA ne m'a jamais rien dit à l'époque, sur son implication active dans la création de la radio des Mille Collines, du moins, je ne m'en rappelle plus.

Autre exemple d'un fait que j'ai vécu à l'époque et qui s'éclaire différemment aujourd'hui :

Début 94, en tous cas avant avril, j'ai constaté que Ephrem NKEZABERA se déplaçait plus fréquemment que d'habitude dans différentes villes, notamment pour rencontrer de gros clients. Je l'ai accompagné quelques fois et à deux reprises, j'ai constaté qu'il allait vérifier les stocks de certains de ses clients. Démarche normale pour





POLICE FEDERALE

Service Judiciaire d'Arrondissement BRUXELLES

DR 6 - Section CRIME

un banquier. Deux fois j'ai pu voir ces stocks. La première fois il s'agissait de sel et la seconde fois, de caisses en bois portant des inscriptions dans une langue asiatique, genre Chinois ou Japonais et contenant, aux dires d'Ephrem, des pièces de vélos. Il y avait une montagne de caisses et cela cadrait mal avec l'activité de l'entreprise dans laquelle nous étions, à savoir une entreprise rizicole. Cela s'est passé dans un village aux environs de BUTARE. Je suis incapable de préciser l'endroit, même en étudiant une carte. De même, je ne me rappelle pas le nom de cette entreprise.

Donc en résumé, les derniers mois avant le début des massacres, le comportement d'Ephrem avait fortement changé. Il prenait de plus en plus de distance par rapport à moi. Soit c'était de l'hostilité à mon égard, soit il voulait m'éviter d'être impliqué dans ses activités. Je pense que c'est plutôt cette seconde explication qui est la bonne.

En ce qui concerne les amis politiques de Ephrem et son environnement social, je n'ai aucune information à vous donner. Je n'ai aucun nom à vous citer.

Vous me demandez d'expliquer maintenant le déroulement des événements suite à l'attentat contre le Président HABIARYMANA, le 06 avril 94.

Le mercredi 06 avril vers 18.00 heures, j'étais dans un restaurant de KIGALI avec mon épouse. Elle devait prendre l'avion le lendemain pour la Belgique. Nous avons entendu deux déflagrations sourdes et puis plus rien de spécial. Nous sommes rentrés à la maison. Durant la nuit, nous nous sommes réveillés et nous avons entendu des murmures provenant des rues avoisinantes. Les gens parlaient à voix basse. C'était anormal, mais cela n'a pas encore éveillé de craintes particulières pour moi et ma femme. Le 07 avril 94 au matin, le radioréveil, branché sur les infos locales, nous a appris qu'il y avait eu un attentat contre le Président. Toujours par les infos, nous avons été informés qu'il était interdit de sortir dans la rue. Nous avons obtempéré. Le jardin étant entouré par une haie et l'entrée de la parcelle pourvue d'un portail, nous ne voyions pas ce qui se passait dans la rue. Ce 07 avril 94, dans la matinée, j'ai eu un contact téléphonique avec le Directeur Général de la Banque, Mr Claver MVUYEKURE. Je ne sais plus qui a appelé l'autre. La discussion portait





POLICE FEDERALE

Service Judiciaire d'Arrondissement BRUXELLES

DR 6 - Section CRIME

sur la sécurité de la banque et nous devions vérifier que les mesures utiles étaient prises. Je précise qu'à partir de moment-là, dans les milieux rwandais, le bruit courait que c'étaient les belges qui étaient responsables de l'attentat. Mon Directeur n'était pas particulièrement agressif, mais le ton était différent. Il a dit : « mais qu'est-ce que vous avez fait, vous, les Belges! », avec une vois qui m'a semblée triste. Mon Directeur est le seul Rwandais avec qui j'ai été en contact téléphonique, du moins à mon souvenir. Par contre, je suis entré en contact avec d'autres expatriés, notamment les voisins et l'Ambassade de Belgique qui donnait ses consignes de sécurité. J'ai également contacté la banque à Bruxelles et des membres de ma famille. C'est par eux que nous obtenions des informations sur l'évolution de la situation dans KIGALI. Fin de la semaine, soit le 08 ou le 09 avril, nous avons convenu avec les voisins immédiats, de regrouper nos deux familles dans leur maison. Le sentiment anti Belge augmentait et il était préférable de se regrouper. Pour nous rendre chez les voisins, nous avons dû sortir dans la rue. Nous nous sommes trouvés face à un véhicule blindé des FAR, qui nous a laissés passer. Les militaires évacuaient un dignitaire rwandais qui habitait en face de chez nous. J'ai oublié son nom. Il n'y avait aucun cadavre dans la rue. Hormis des coups de feu aux alentours, que nous entendions depuis le 07 avril au matin, c'était le calme plat dans notre rue. Une fois chez nos voisins, nous n'avons plus bougé. Par un trou pratiqué dans la haie mitoyenne, j'ai pu retourner dans notre maison pour récupérer quelques affaires. Lors du court séjour chez notre voisin, nous n'avons vu personne, Rwandais ou expatriés et cela jusqu'à l'arrivée des Paras français. Les militaires français avaient ordres d'évacuer leurs ressortissants ainsi que deux Suisses résidant dans notre quartier. Mais ils ne savaient pas précisément où ces personnes habitaent. Raison pour laquelle ils frappaient à toutes les portes. Ils nous ont proposé de nous évacuer directement. Après avoir eu, par téléphone le feu vert de notre Ambassade, nous avons suivi les militaires français. Les expatriés, évacués par les militaires français, ont été rassemblés dans l'école française pendant quelques heures avant d'être transportés à l'aéroport où nous avons été pris en charge par les militaires belges.

QUESTION : Entre le 07 avril et le 11 avril, avez-vous rencontré Ephrem NKEZABERA, avez-vous été en contact téléphonique avec lui ou avez-vous entendu parler de lui ?





POLICE FEDERALE

Service Judiciaire d'Arrondissement BRUXELLES

DR 6 - Section CRIME

REPONSE: Ma réponse devrait être négative pour les trois possibilités que vous évoquez, mais j'ai un léger doute sur le fait que j'aurais peut-être bien aperçu, de très loin, Ephrem NKEZABERA au volant d'un véhicule de la banque. J'insiste sur le fait que je ne suis absolument pas certain de ce que j'ai vu, mais je vais vous l'expliquer malgré tout.

Lorsque je me trouvais à l'école française, en attendant l'évacuation vers l'aéroport, j'ai assisté comme tous les expatriés et militaires français, à une scène qui se déroulait au loin sur une piste. Cette scène filmée par des journalistes a été diffusée sur toutes les télévisions. On y voit une personne sur la gauche de la piste, décapitée à coups de machette. Avant cette scène, d'autres personnes avaient été tuées au même endroit, par armes à feu ou armes blanches. J'ai filmé cette première partie sur vidéo. A un certain moment, les militaires français m'ont demandé de ranger ma caméra. Je n'ai donc pas filmé la scène qui a fait le tour du monde, mais bien ce qui s'est déroulé avant, sur cette piste.

Après cet incident, de l'endroit où je me trouvais, je crois avoir vu au loin sur une autre piste, mais se dirigeant vers l'endroit du massacre

Après cet incident, de l'endroit où je me trouvais, je crois avoir vu au loin sur une autre piste, mais se dirigeant vers l'endroit du massacre en question, une véhicule 4 X 4 japonais, semblable par la marque, l'apparence, la couleur (blanc avec des motifs bleus), à un véhicule récemment acheté par la banque. Au volant de ce véhicule, la silhouette du chauffeur me faisait penser à Ephrem. C'était sa façon de tenir son volant. Il n'y avait qu'une personne dans ce véhicule. Cette scène s'est déroulée le 11 avril 94 durant l'après midi. Cette information est très ténue et doit être considérée avec toutes les réserves d'usage. Je me trompe peut-être entièrement.

SI: Je suis toujours en possession de cette cassette vidéo sur laquelle, pour votre information, figurent également des messages diffusés par la radio rwandaise, sans que je me souvienne précisément s'il s'agissait de la Radio des Mille Collines ou la radio officielle.

SI: Vous me parlez de Ronny VANSCHEPDAEL. Il était mon adjoint responsable des crédits. Il habitait presque en face de chez moi. Il a été évacué le même jour que moi, également par les Français. Je ne sais pas s'il a des informations sur NKEZABERA pour cette période du 06 avril 94 et les jours suivants.





POLICE FEDERALE

Service Judiciaire d'Arrondissement BRUXELLES

DR 6 - Section CRIME

SI: Je n'ai plus jamais revu NKEZABERA Ephrem.

QUESTION : En début d'audition, vous avez expliqué que, de retour en Belgique, vous avez poursuivi la gestion de la BCR pendant quelques semaines.

REPONSE: Je vous explique en quoi a consisté, entre autres choses cette gestion. La BBL était l'actionnaire de référence de la BCR. Les liquidités en devises de la BCR étaient constituées essentiellement de USD et avaient été rassemblées, par précaution, auprès de banquiers américains correspondants de la BBL. Ceci permettait à la BBL d'avoir un contrôle de fait sur l'utilisation des avoirs de la BCR. Par ailleurs, dans la chambre forte de la BCR à KIGALI, se trouvait un important stock de traveller's cheques de THOMAS COOK. Lors des événements d'avril 94, le gouvernement rwandais est parti à GITARAMA. Une partie des cadres rwandais de la BCR a suivi le gouvernement et a tenté de faire fonctionner la banque à partir de GITARAMA. Ceci contrairement aux instructions de la BBL à Bruxelles qui avait mis en place une cellule de crise. Laquelle avait informé nos partenaires bancaires, que la BCR RWANDA était fermée jusqu'à nouvel ordre.

Durant cette période, mai, juin ou juillet 94, j'ai appris qu'une colonne blindée avait été envoyée de GITARAMA à KIGALI pour s'emparer du stock de traveller's cheques de la BCR. Dès que cette information a été connue par la cellule de crise à Bruxelles, nous avons fait opposition sur les traveller's. Si ma mémoire est bonne, c'est Claver MVUYEKURE, Directeur Général de la BCR, qui m'en a informé par téléphone. Durant cette période, j'ai été plusieurs fois en contact avec lui. Claver faisait référence à une décision du gouvernement rwandais et du gouverneur de la BNR pour justifier cette récupération de traveller's.

La conséquence de cela, c'est que par après, des personnes qui se sont malgré tout présentées dans une banque à Bruxelles (autre que la BBL), ont été interceptées. C'est l'information que j'ai eue. Je ne sais qui étaient ces personnes. A mon sens et pour la grande majorité des traveller's, ils n'ont pas pu être utilisés vu l'opposition dont ils faisaient l'objet.

Je sais que le trésorier de la BCR a dû être impliqué, de gré ou de force dans l'expédition à KIGALI en vue de récupérer les traveller's.





POLICE FEDERALE

Service Judiciaire d'Arrondissement BRUXELLES

DR 6 - Section CRIME

Mais je ne sais pas si d'autres cadres de la BCR, comme par hasard Ephrem NKEZABERA, ont participé à cette opération. Je ne sais vraiment pas préciser le jour où cette expédition à la BCR a été effectuée. Je situe cela à l'époque où le gouvernement rwandais était à GITARAMA, mais j'aurais tendance à dire en mai ou en juin 94.

Après l'échec de l'opération des traveller's, les cadres de la BCR, toujours en se justifiant par une décision gouvernementale, ont essayé à diverses reprises d'utiliser les avoirs en USD de la BCR, par transferts. La BBL, ayant fait bloquer les comptes en USD de la BCR, ils devaient passer par moi. Je me suis toujours opposé à ces transferts sur décision de la direction de la BBL. J'ai reçu plusieurs coups de téléphone de Claver MVUYEKURE et d'autres cadres de la BCR. Le dernier appel téléphonique de Claver remonte à la veille de la chute de KIGALI le 03 juillet 94, comme vous me le rappelez. Le gouvernement rwandais avait un besoin crucial d'argent. Bien que la raison n'a jamais été évoquée très clairement, il était évident pour tout le monde qu'ils devaient acheter des armes et munitions. Le Rwanda était sous embargo.

Je me rappelle même que, pour forcer la BBL, le gouvernement rwandais a envoyé des émissaires pour nous convaincre de libérer les fonds. Je me souviens que ces émissaires étaient à Frankfurt en Allemagne en provenance d'Afrique. Ils voulaient que je les y rencontre. Je ne m'y suis pas rendu, d'une part parce que les consignes de la BBL à Bruxelles étaient claires, d'autre part, parce que j'avais des raisons de craindre une action musclée de leur part contre ma personne. Je suis à peu près certain que le gouvernement rwandais exigeait mon retour, en arguant du fait que j'étais sous contrat rwandais. J'ai appris par après, par la société THOMAS COOK, qui avait envoyé des enquêteurs en Afrique, que j'étais placé sur la liste rouge du gouvernement rwandais en fuite. Ces enquêteurs tenaient cette information du Gouverneur de la BNR, Denis NTIRUGIRIMBABAZI, qu'ils avaient rencontré à Nairobi. La personne qui me contactait habituellement était Claver, mais à l'occasion de la mission à Franfurt, ils m'ont fait appeler par un autre cadre de la BCR que je connaissais bien, responsable de l'agence de KIGALI lorsque j'y étais, à savoir Denis MASONGA. C'est lui qui m'a dit qu'il était avec d'autres personnes à Frankfurt et qu'il souhaitait que je vienne. Il ne m'a pas donné les noms des personnes qui





POLICE FEDERALE

Service Judiciaire d'Arrondissement BRUXELLES

DR 6 - Section CRIME

l'accompagnaient, ni le nombre. Il s'est borné à dire qu'il faisait partie d'une mission de plusieurs personnes venues spécialement pour cela, sans autre précision. Je ne peux pas préciser la date de cet appel de Frankfurt, mais par rapport à d'autres points de repères, je vais essayer d'y réfléchir.

Vous en revenez à Ephrem NKEZABERA, en rapport à toutes ces démarches bancaires que je viens d'évoquer. Je ne me rappelle pas qu'il soit intervenu d'une quelconque façon dans ce contexte. S'il m'avait appelé, je m'en souviendrais.

Vous me faites savoir que conformément à l'article 57 du Code d'instruction criminelle je peux obtenir gratuitement une copie du procès-verbal de mon audition.

- Je demande expressément cette copie que vous me remettez, ma signature valant récépissé.
- je souhaite lire moi-même ma déclaration.
- Je n'ai aucune modification, complément ou correction à apporter à la déclaration

Lecture faite, persiste et signe, ce 05 août 2004, à 14.00 hr.

Dont Acte,